

Rapport de la commission des finances concernant le préavis municipal N 07 2025

La Commission des finances, représentée par Pascal Heim, Yves Mischler, Michael Krenger, Hans-Jörg Brechbühl et Roland Tacheron, s'est réunie en date du 9 et du 15 avril 2025 afin d'étudier le préavis no 07/2025 concernant l'achat d'un véhicule de voirie et d'un automate de recharge des cartes de déchetterie.

Nous remercions notre Municipal Monsieur Theo Lavanchy ainsi que notre Syndic Monsieur Johann Theux pour les explications apportées durant la séance du 9 avril 2025.

Point 1 : Achat d'un véhicule utilitaire

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de notre service de voirie, la Municipalité nous propose l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique Goupil G 4 M. Ce véhicule remplacerait notre Renault Kangoo Express Z.E qui présente plusieurs inconvénients. En comparaison, ce véhicule est spécialement conçu pour des usages techniques variés et offrirait une bien meilleure flexibilité pour les activités communales, notamment pour le ramassage des déchets et l'entretien des espaces vert et les travaux de voirie. Il permettrait surtout de prolonger la durée de vie du Toyota Hilux qui malgré ces années a été remis en état dernièrement et il est en bon fonctionnement. La Commission, bien que partagée sur cet achat (notamment à savoir sa réelle utilité concernant ces besoins et sur son éventuelle durée de vie) vous propose d'accepter l'achat de ce nouveau véhicule de voirie, mais invite cependant la Municipalité à prévoir une place de stockage et de mettre ces véhicules à l'abri des intempéries afin de prolonger leurs durées de vie.

Point 2 : Achat d'un automate de recharge des cartes de déchetterie

Pour l'acquisition de cet automate, malgré son coût relativement élevé et l'impossibilité de faire jouer la concurrence suite à la politique de limitation régionale du fournisseur de la benne (Pottinger), la Commission à l'unanimité est favorable à cet investissement qui apportera un service rendu aux citoyens 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 afin de recharger leurs cartes. En plus, cette acquisition permettra une décharge non négligeable de travail à notre administration.

En conclusion, la Commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal No 07/2025 tel que présenté.

Faoug, le 30 avril 2025

Au nom de la commission des finances



Pascal Heim



Yves Mischler



Hans-Jörg Brechbühl



Michael Krenger



Roland Tacheron